

Actualité

(R)Évolution ?

Le 14 mars 2019 le SIAO était présent à Paris dans le cadre de la refonte des interfaces SI SIAO (115 et Insertion), le logiciel de l'Etat mis en œuvre dans le Doubs en 2014 pour sa partie insertion et 2017 pour l'interface 115 et gestion de l'Urgence.

Je vous développe les éléments saillants de cette refonte dans ce bulletin.

L'ensemble des partenaires qui hébergent seront concernés par cette évolution au plus tard en avril 2020.

L'Etat, DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale), développe les moyens nécessaires pour que cette interface puisse rendre les services pour lesquels elle est construite, à savoir : Un dossier de suivi des ménages à destination des intervenants sociaux, un outil d'analyse d'activité pour les structures, un logiciel de gestion des orientations pour les SIAO et de statistiques pour les services SIAO et pour l'Etat.

Des ateliers et des formations pourront se tenir d'ici l'an prochain, nous vous tiendrons informés.

Jean Pierre BERGER

Retrouvez l'ensemble des bulletins du SIAO sur notre site internet

<http://siao25.e-monsite.com/pages/bulletin.html>

Activité du SIAO/115

1116 appels en Avril 2019 dont :

- 163 demandes orientées vers les abris de nuit
- 3 orientations vers des hébergements d'urgence dont 1 suite à des violences.
- 338 appels réorientés vers l'Instance de Régulation
- 17 demandes orientées vers l'hôtel dont 17 suite à des violences

Dans ce numéro

- SI-SIAO
- Europe et Sans-Abrisme
- Focale Altérié

SI SIAO



Le 14 mai 2019, les SIAO, DRDJSCS, DDCS, DDCSPP ont été réunis à la DGCS pour que leur soit présenté ce que je nommerais le SI SIAO « phase 2 ».

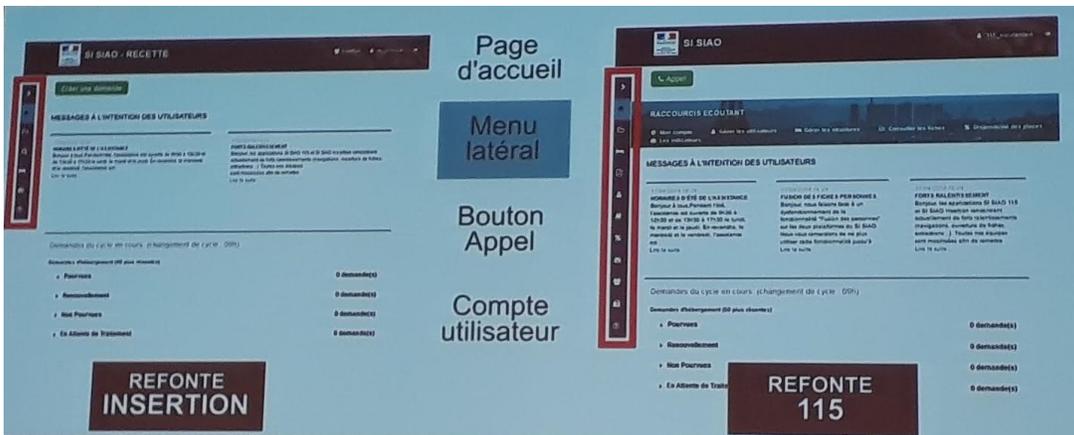
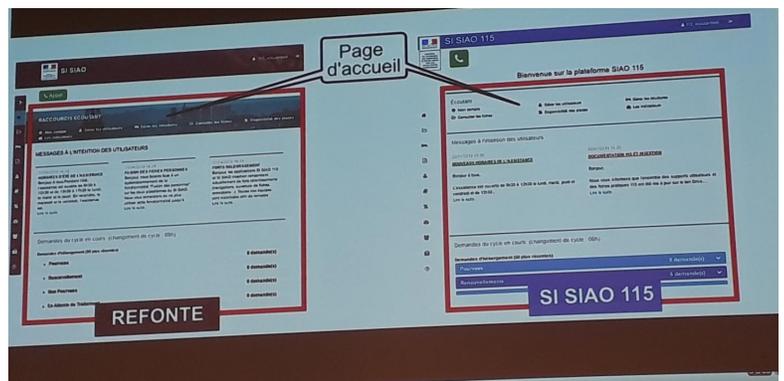
Une refonte du fonctionnement, une évolution de l'utilisation.

Près de 200 personnes ont assisté à cette démonstration

NB : Si les images sont un peu floues c'est parce qu'elles ont été prises « à la volée » lors de la session de formation

Première évolution importante, le rapprochement des interfaces 115 et Insertion.

Une seule page d'accueil, un seul « bouton » permettant de choisir le module à solliciter (en fonction des droits qui sont attribués)



Evolution des couleurs, de l'interface pour homogénéiser l'ensemble de la structure. Les structures qui valident les entrées et assurent l'accompagnement auront les mêmes changements

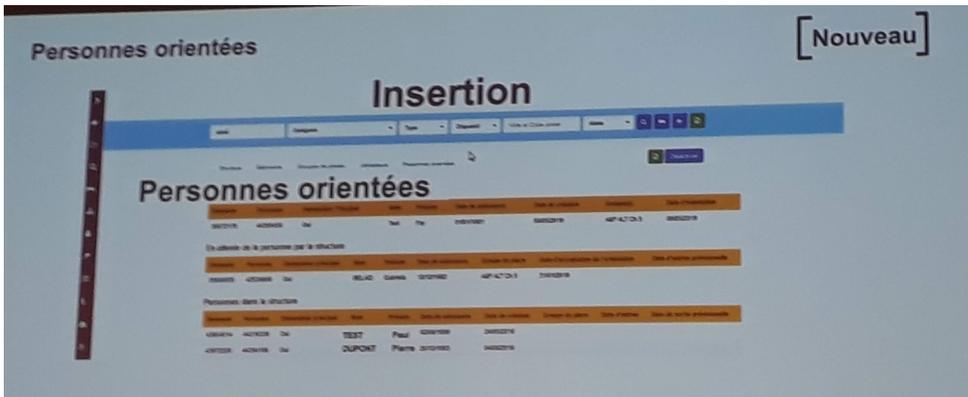
Beaucoup de nouveautés à destination de la gestion du suivi des ménages dont celle-ci-ci-contre.

Les structures vont devoir compléter régulièrement les fiches des personnes en fonction de l'évolution de la situation.

La fiche d'évaluation du ménage ne sera plus attachée à la demande comme s'était le cas auparavant.



SI SIAO



Les personnes orientées ou en attente seront consultables sur une interface modifiée ayant pour objectif de faciliter la visualisation

Les opérateurs pourront orienter une personne sollicitant le 115 vers une structure d'insertion si nécessaire.

L'inverse pourra aussi être fait à savoir orienter une personne en hébergement d'insertion vers une structure d'hébergement d'urgence.

Un tableau de bord indépendant devra permettre aux structures de construire leurs rapports d'activités. Pour cela l'Etat a confié à la société INVENIS le soin de créer une interface qui viendra puiser dans les données du SI SIAO pour construire les statistiques nécessaires régulièrement dans l'année. Pour obtenir ce résultat, les structures auront donc à compléter les données qu'ils veulent pouvoir compiler le moment venu et celles sollicités par les services de l'Etat.

D'autres éléments nouveaux n'ont pas pu nous être présentés car « Work in progress » nous ont-ils dit. Force est de constater que l'équipe du SI SIAO de la DGCS est missionnée pour que l'Etat obtienne les statistiques demandées depuis les premières fondations de ce logiciel.

tsa-quotidien.fr
L'actualité sociale et médico-sociale

Européennes (1) : les Gallois donnent l'exemple contre le sans-abrisme

A l'occasion des élections européennes, nous rendons compte de quelques réalisations intéressantes en matière de politiques sociales. Le Pays-de-Galle s'est doté depuis 2014 d'une loi pour lutter contre le sans-abrisme, le Housing Wales Act. Priorité est donnée à la prévention du sans-abrisme. Les explications de Peter Mackie, un chercheur qui a inspiré cette loi.

tsa : Comment luttiez vous contre le sans-abrisme au Pays de Galles avant la nouvelle loi ?

Peter Mackie : Les 22 autorités locales qui composent le Pays de Galles et qui sont chargées de tous les services publics locaux, avaient l'obligation d'héberger d'abord de façon temporaire, puis de reloger dans de l'habitat social des personnes en risque ou en situation de sans-abrisme. Une définition large, qui comprend non seulement les personnes à la rue, mais aussi les personnes vivant dans des logements surpeuplés, insalubres, victimes de violences domestiques, etc. L'ancien système, outre qu'il était onéreux,

impliquait de définir des publics prioritaires, car il n'y avait pas de place pour tout le monde. Les personnes concernées passaient donc un test pour définir si leur situation était bien involontaire, et si elles faisaient partie des populations prioritaires, lesquelles correspondaient globalement aux familles avec enfants. Pour les autres, il n'y avait pas de réponse. Les écueils de ce modèle ont été reconnus par le gouvernement du Pays de Galles, et cela a abouti au vote de la loi de 2014.

En quoi consiste cette nouvelle approche ?

Elle oblige les autorités locales à agir plus vite, en amont. Si quelqu'un présente un risque de basculer dans le sans-abrisme, elles ont le devoir légal de faire des efforts conséquents, dans un temps limité, pour l'accompagner dès lors qu'elles ont été saisies pour le faire. Donc on n'attend pas que ça se dégrade.

On ne promet plus comme avant l'accès à du logement social, mais on ouvre davantage de possibilités pour trouver des solutions, soit en aidant les personnes à rester là où elles se trouvent, soit à trouver une alternative. Par exemple, en cas de retard de paiement ponctuel, les autorités peuvent payer le loyer le temps de sortir de la crise. Si un propriétaire met un terme à un bail et que le déménagement vers un autre appartement n'est pas soutenable financièrement, elles peuvent financer la caution et un mois de loyer. Des médiations peuvent être organisées en cas de conflit entre un jeune et les adultes qui l'hébergent, pour l'aider soit à rester chez lui, soit à partir vers un hébergement indépendant. Il est aussi arrivé que les autorités aident une famille à payer une nouvelle chaudière, pour leur permettre de demeurer dans son logement. D'où une réactivité, des interventions parfois très spécifiques et un accent fort mis sur le marché de l'immobilier privé. Les mêmes logiques prévalent pour les personnes déjà à la rue. Si tout cela ne marche pas, la dernière piste est le logement social, mais alors on retombe sur le processus de sélection qui prévalait auparavant.



Les agents des autorités locales ont-ils été formés à cette nouvelle approche ?

Cela a effectivement représenté un gros changement pour eux, puisque leur travail précédent consistait essentiellement à établir des degrés de priorité entre les publics. Ils doivent désormais se situer dans une recherche active de solutions. Bien sûr, ils faisaient un peu de travail de prévention avant, mais cette compétence restait insuffisamment développée. A présent les agents n'ont pas le choix ; ils doivent donner la preuve des efforts faits. À cet effet, le gouvernement a fait dispenser une formation par l'association caritative Shelter Cymru. Il y a eu un important turn-over dans les équipes. Et j'ai appris récemment, que des autorités locales s'étaient mises à recruter des agents immobiliers, car cela correspond mieux aux compétences requises pour ces nouveaux postes. Je pense que l'accompagnement de ce changement aurait pu être plus efficace, en matière de gestion du personnel. Clairement, le processus de transition est toujours en cours.

Quel bilan peut-on tirer à ce stade de ces nouvelles modalités de lutte contre le sans-abrisme ?

Une réelle réorientation du système vers de la prévention a été enregistré. Cela a permis à plus de 60 % des personnes en risque de sans-abrisme qui ont sollicité les autorités d'éviter de basculer vers la rue. Et

le nombre de ceux qui restent sans-abri après le processus d'accompagnement a lui aussi diminué de 59 %. Mais c'est loin d'être parfait. On note des disparités importantes dans les résultats d'un territoire à l'autre.

En outre, les célibataires restent en situation très problématique, malgré la loi. En effet, si l'accompagnement n'a pas fonctionné, ils redeviennent un public non prioritaire et n'ont accès à rien. On espère faire évoluer cette partie de la loi, pour supprimer le critère de conditionnalité. Mais cela supposera de construire des logements sociaux. En outre, la loi exige que les personnes soient à l'origine de la demande d'aide, ce qui reste difficile pour les publics à la rue. Il va donc falloir que nous développons de « *l'aller-vers* ». Quant à l'approche *Housing first* (Un logement d'abord), je n'avais pas réussi à la faire inscrire, au moment de la préparation de la loi, dans la liste des actions à mener. Le gouvernement du Pays de Galles commence à s'y intéresser, mais il en est à l'expérimentation de son premier projet pilote. On est donc en retard. Enfin, et surtout, l'obstacle principal à la loi est que notre système social est actuellement très mis à mal par le gouvernement national. Les aides sociales n'ont pas augmenté depuis des années, malgré la hausse des prix, et cela rend extrêmement difficile l'accès au logement.

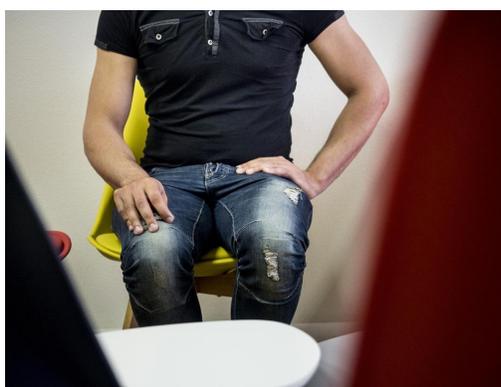
Le projet en chiffres

- * 22 autorités locales mobilisées
- * 3 étapes d'intervention : aider à prévenir, aider à mettre à l'abri, obligation de mettre à l'abri
- * Taux de réussite en matière de prévention du sans-abrisme (étape 1) : 65 %
- * Baisse de 59 % du nombre de foyers toujours sans-abri au terme de l'étape 3.

Conjoints violents : «En prison, je me serais suicidé»

Par [Virginie Ballet, envoyée spéciale à Besançon](#). Photo [Raphaël Helle](#). Signatures — 14 mai 2019 à 19:26

A Besançon, le projet Altérité accueille des hommes en attente de procès ou déjà condamnés pour des violences sur leurs compagne ou enfants. Ils y alternent groupes de parole et suivi psychologique pour éviter la récidive et entamer une prise de conscience.



D'emblée, il prévient : il est bavard. On dirait plutôt intarissable. Tony (1), 30 ans, pourrait parler pendant des heures de la deuxième chance qu'on lui a offerte il y a trois mois. Poursuivi pour des violences envers sa femme et son fils, il a pu intégrer un centre d'accueil et d'hébergement pour auteurs de violences conjugales et intrafamiliales. Baptisé Altérité, le projet a vu le jour en octobre à Besançon (Doubs).

Dans ce département, les violences intrafamiliales représentaient un tiers des violences totales enregistrées en 2017. L'objectif est d'éloigner les auteurs présumés ou déjà condamnés du domicile de leur victime, explique Sébastien Girin, responsable du centre : *«C'est une manière d'éviter une double peine pour les victimes, qui se retrouvent souvent dans des situations traumatisantes quand elles sont obligées de partir. Et cela a aussi des conséquences sur les enfants, éloignés de leur école ou de leurs copains.»*

«Des choses à exprimer»

Deux types de profils sont accueillis dans ces quinze logements autonomes, toujours sur décision de justice : des auteurs déjà condamnés pouvant bénéficier d'un aménagement de peine ou des hommes sortant de garde à vue, placés sous contrôle judiciaire dans l'attente de leur procès. C'est le cas de Tony, qui lâche : «Après ma garde à vue, c'était soit l'incarcération [en détention provisoire, ndlr] soit un placement ici. En prison, je me serais suicidé.» Il préfère ne pas nous recevoir dans son petit appartement meublé, mis à sa disposition en échange d'une participation aux frais d'hébergement de 80 euros par mois. Trop intime. Alors c'est dans la salle commune où se tiennent d'ordinaire les groupes de parole et ateliers de médiation qu'il se raconte, un brin nerveux.

Griffonnés sur un tableau laissé dans un coin de la pièce, des schémas symbolisent l'engrenage de la violence, ou les membres du couple dans des cercles : chacun dans un rond, ils se rejoignent de temps à autre. «Ces dessins m'ont aidé à comprendre qu'on peut avoir des attentes différentes, parfois», commente Tony. Il préfère ne pas évoquer sa profession, par crainte d'être identifié. Sa jambe droite ne cesse de trembler. Son regard en revanche, reste fixé droit devant lui. «Fréquenter des taulards, je ne vois pas en quoi ça m'aurait aidé», estime-t-il. Il ne cache pas en avoir eu besoin. Besoin d'être écouté, surtout : «J'avais des choses à exprimer, des sentiments. Je ne pouvais pas le faire avec ma femme. En fait, personne ne me comprenait.» C'est auprès de la psychologue de la structure et de l'assistante sociale, qu'il considère un peu comme des «grandes sœurs», qu'il a trouvé de l'attention. Chaque semaine, comme les autres hommes hébergés ici, Tony doit voir l'une et l'autre au moins une fois.

Son histoire, dit-il, est celle d'un couple passé de «l'usure psychologique» à un «environnement toxique». Tony et sa femme se sont rencontrés il y a huit ans, dans le pays du Maghreb où ils sont tous deux nés, qu'il préfère que l'on ne cite pas. Lui se dit amoureux, se marie, rêve de «reproduire le schéma de [ses] parents», restés ensemble jusqu'à la mort de son père. Au lieu de ça, la distance se creuse, petit à petit, entre les époux. Elle s'accroît après la naissance de leurs deux enfants. Les nuits se font chacun de son côté et les relations intimes sont rares. «Elle s'occupait des petits mais plus de moi... Elle les a accaparés. Moi j'aurais voulu qu'on passe du temps ensemble après mon travail, qu'on rigole, qu'on soit heureux. Amoureux», résume-t-il. Reproches et soupçons s'insinuent dans leur quotidien. Et laissent progressivement place à des conflits sur l'éducation des enfants, puis à des «violences verbales et psychologiques» : «Elle m'attaquait, je l'attaquais... On s'insultait. On s'est détruits.» Et Tony de craquer, en larmes : «J'ai l'impression d'avoir perdu huit ans de ma vie.»

«Suscitez des déclics»

Il jure que les maltraitances étaient réciproques. Quand on lui demande s'il a déjà eu des gestes violents, Tony élude : «*On s'est déjà bousculés, mais je ne suis jamais rentré bourré le soir, à taper sur ma femme jusqu'à plus soif.*» Il reconnaît en revanche une «erreur», celle qui l'a conduit ici. Difficile de nier, de toute façon. «*J'ai empoigné mon fils, ça a fait des marques. Ma femme a porté plainte*», synthétise-t-il. Elle a aussi dénoncé des violences à son encontre, ce qu'il nie. «*En une semaine, on vous colle une étiquette de bourreau. Alors qu'ils n'ont jamais manqué de rien, je les sortais au restaurant, j'ai toujours fait les courses*», se défend-il. Au sein du dispositif Altérité, il a appris à prendre du recul.

«*Pour intégrer le système, il faut que ces hommes soient volontaires, qu'ils aient véritablement envie de travailler sur eux. On essaie de susciter des déclics*», observe Nadine Lacaille Berthelon, l'assistante sociale de l'Association départementale du Doubs de sauvegarde de l'enfant à l'adulte (ADDSEA), qui gère la structure. Avec en ligne de mire une volonté d'empêcher la récurrence. Des centres de ce type, la France n'en compte pour l'heure qu'une petite poignée, tandis qu'au Canada, plus en pointe dans la prise en charge des auteurs de violences intrafamiliales, il en existe plus de 200, lancés dès le début des années 80. La France semble toutefois opérer un changement de paradigme ces dernières années, avec notamment la mise en place de stages de responsabilisation (prévus par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes).

Pour Françoise Brié, directrice de la Fédération nationale Solidarité femmes (FNSF), «*le suivi socio-judiciaire mais aussi psychologique des auteurs est essentiel, notamment pour ce qui est de*

la sécurité des femmes et des enfants. Y compris sur le long terme : au 3919 [numéro gratuit destiné aux victimes et géré par Solidarité femmes, ndlr], 20 % des femmes qui nous appellent le font à propos de violences commises par un ex-conjoint. Et pour la moitié d'entre elles, les faits ont été commis plus d'un an après la séparation». D'où la nécessité d'un travail en profondeur.

Au centre Altérité, outre les entretiens individuels, des ateliers de groupe sont aussi obligatoires. Pendant deux jours, à l'aide de cartes représentant les émotions ou des scènes de la vie quotidienne, les participants sont encouragés à évoquer leurs sentiments, leurs besoins, leurs peurs. Mais d'abord, ils doivent se familiariser avec la loi, ainsi qu'avec les stéréotypes de genre et la place de la victime. *«Le regard de leurs pairs peut être enrichissant»,* souligne Nadine Lacaille Berthelon, qui se souvient notamment d'un militaire dont les propos avaient choqué les autres participants : *«Il avait été repris par les autres, notamment quand il disait des choses comme "c'est l'homme qui porte la culotte" ou encore "c'est lui qui doit décider".»*

«Donner des clés»

Lors de ces séances, Tony a lui aussi été interloqué par certains de ses voisins. Il se souvient : *«Il y en a qui sont impulsifs. En les écoutant, je me disais parfois : "Si j'étais une femme, est-ce que ça me ferait peur ?"»* Pour autant, il lui est aussi arrivé de penser que *«la femme avait poussé son copain à bout»,* notamment à propos d'un homme auteur de menaces de mort explicites à la mère de son enfant, qui était *«partie sans donner de nouvelles»*. *«La violence psychologique contre les hommes n'est jamais prise en compte en France»,* tente Tony, selon qui *«parfois, ça n'est pas étonnant qu'on pète les plombs»*. Le jeune homme se montre ambigu : tout en assurant avoir changé, il lui arrive de justifier la violence. Pour autant, il le jure : *«Si je pouvais parler à celui que j'étais, je lui dirais de partir quand ça ne va plus.»* *«On essaie de leur donner des clés pour qu'ils ne se laissent pas déborder quand la pression monte»,* dit Nadine Lacaille Berthelon.

Pour le responsable du centre, Sébastien Girin, *«tout repose sur la confiance : on est bienveillants, mais dans un cadre ferme.»* Les hommes accueillis dans le programme Altérité vivent en totale autonomie, peuvent conserver leurs portables (mais en respectant l'interdiction d'entrer en contact avec la victime), doivent respecter un couvre-feu et des horaires de sortie, sans être fliqués. Des contrôles aléatoires sont toutefois effectués. *«S'ils débordent ou enfreignent les règles, on le sait, d'une manière ou d'une autre»,* affirme Sébastien Girin.

D'autant qu'il est dans leur intérêt de respecter les règles : ceux qui attendent leur procès font l'objet d'un rapport détaillé, remis au tribunal avant l'audience, et dont ils ont connaissance. Ils peuvent donc à tout moment voir leur contrôle judiciaire révoqué. En six mois d'existence, et 18 hommes accueillis au total, cela ne s'est produit que deux fois. En janvier, l'un d'entre eux a profité de ses horaires de sortie pour aller terroriser son ex, qui a porté plainte. L'homme s'est présenté de lui-même à la gendarmerie. *«On travaille avec des humains, on ne peut pas tout»,* explique Nadine Lacaille Berthelon. Tony, lui, s'est promis *«que ça ne recommencera jamais»*.

(1) Le prénom a été modifié.